



Avril 24, 2026

DÉCLARATION CONJOINTE RELATIVE À L'OBSERVATION DU JOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE TENUE AU BÉNIN LE 12 AVRIL 2026

Introduction

Le Réseau des Observateurs Électoraux de l'Afrique de l'Ouest (WAEON), en collaboration avec le Réseau de Solidarité pour la Démocratie en Afrique de l'Ouest (WADEMOS), a mené une mission d'observation électorale au Bénin afin de promouvoir des élections crédibles, transparentes et pacifiques en Afrique de l'Ouest. Cette mission conjointe a collaboré avec le Cadre d'Appui aux Processus Électoraux (CAPE), membre du Réseau WAEON, qui a facilité l'accréditation et la coordination des observateurs. La mission a rencontré divers acteurs, notamment des organisations de la société civile (OSC) et d'autres partenaires au développement. Elle a également examiné le cadre juridique, en particulier le Code Électoral et la Constitution de la République du Bénin de Décembre 1990, révisés en Mars 2024 et Décembre 2025. Ces documents définissent les règles et procédures régissant l'élection présidentielle d'Avril 2026.

Cette déclaration donne un aperçu de l'observation de l'élection présidentielle du 12 Avril 2026 par la mission d'observation conjointe.

Introduction Contexte de L'élection Présidentielle

L'élection présidentielle de 2026 au Bénin s'est déroulée dans un cadre constitutionnel et électoral en évolution, façonné par des réformes récentes, qui ont fourni la base juridique et institutionnelle nécessaire à la tenue du scrutin.

Cadre Juridique

Le cadre juridique de l'élection présidentielle de 2026 est défini par la Constitution et le Code Électoral, qui ont tous deux fait l'objet d'importantes réformes ces dernières années.

Un amendement constitutionnel adopté en 2025 a introduit d'importantes modifications institutionnelles, notamment des dispositions prévoyant la transition vers un parlement bicaméral avec la création d'un Sénat aux côtés de l'Assemblée Nationale. Cependant, cette réforme n'était pas encore entrée en vigueur lors de l'élection présidentielle d'Avril 2026, et l'Assemblée Nationale demeure l'organe législatif fonctionnel.



La révision constitutionnelle de 2025 prolonge également le mandat présidentiel de cinq (5) ans à sept (7) ans, tout en maintenant la limite constitutionnelle de deux mandats.

En outre, le Code Électoral prévoit une condition de parrainage pour les candidats à la présidence. Selon le cadre révisé, les candidats doivent obtenir le soutien d'au moins 15 % des élus (députés et/ou maires), avec des dispositions relatives à la répartition géographique. Cette exigence représente un relèvement par rapport aux seuils précédents et a des conséquences importantes sur l'éligibilité des candidats et la compétitivité électorale.

Environnement Electoral

- Le climat précédant l'élection était généralement calme. Cependant, la mission a constaté que la campagne électorale était caractérisée par une plus grande visibilité des supports de campagne du candidat du parti au pouvoir.
- La mission a constaté que le cadre de parrainage des candidats joue un rôle déterminant dans la compétition électorale et l'éligibilité des candidats. Elle a également relevé des cas de coordination entre les acteurs politiques pour satisfaire aux exigences d'investiture, soulignant ainsi l'importance de poursuivre les efforts visant à renforcer la transparence et la confiance du public dans ce processus.
- Avant les élections présidentielles, les élections législatives Béninoises de Janvier avaient donné une majorité absolue à la coalition du parti au pouvoir, l'opposition n'ayant pas réussi à obtenir les 20 % de voix requis dans toutes les circonscriptions électorales du pays.

Observation du Jour des Élections

La mission conjointe a déployé deux équipes le jour du scrutin, l'une couvrant certains bureaux de vote ruraux et l'autre se concentrant sur les zones urbaines, afin d'assurer une couverture géographique équilibrée du processus de vote.

Dans l'ensemble, la mission a constaté que le vote s'est déroulé dans un environnement généralement pacifique, ordonné et conforme aux procédures, conformément aux dispositions du Code électoral du Bénin, qui stipule les heures d'ouverture et de fermeture, les procédures de vote et les garanties du secret du scrutin.



Installation, Ouverture et Vote

La mission a noté que :

- La majorité des bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure (7h00) comme le prévoit le Code Électoral, tandis que certains ont ouvert avec de légers retards (entre 7h30 et 8h30).
- Tout le matériel électoral essentiel était disponible dans les bureaux de vote visités.
- Les bureaux de vote étaient dotés de personnel conformément aux procédures, avec en moyenne trois (3) agents électoraux par bureau de vote.
- La conception et l'aménagement des bureaux de vote garantissaient généralement le secret du vote, conformément au Code Électoral.
- Les listes électorales étaient affichées dans tous les bureaux de vote visités, facilitant ainsi l'identification des électeurs et l'accès aux lieux de vote désignés. Les listes étaient classées par ordre alphabétique de nom de famille, conformément à la pratique administrative établie.
- Les bureaux de vote observés étaient généralement accessibles aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables.
- Alors que le parti au pouvoir avait déployé des agents dans tous les bureaux de vote observés, les agents de l'autre parti politique étaient absents dans certains de ces bureaux.
- Les procédures de vote ont généralement été bien respectées et l'atmosphère est restée calme et ordonnée tout au long de la journée.
- Dans certains bureaux de vote observés, la mission a constaté une faible participation électorale, avec peu de files d'attente tout au long de la journée.
- Aucun acte de violence, aucune manifestation publique ni aucune intimidation n'ont été observés à l'intérieur ou à proximité des bureaux de vote, et le vote s'est déroulé sans incident et sans interruption dans aucun des bureaux de vote observés.

Clôture et Dépouillement des Votes:

- La période de vote légale de neuf (9) heures a été largement respectée dans les bureaux de vote observés.
- Tous les électeurs présents à l'heure de fermeture ont été autorisés à voter dans les bureaux de vote observés.
- Dans les bureaux de vote observés, le dépouillement a commencé immédiatement après la fermeture et s'est déroulé publiquement.



Présence de Personnel de Sécurité

Des agents de sécurité étaient présents dans tous les bureaux de vote observés. Dans certains bureaux, ils étaient armés, mais dans la majorité, ils ne l'étaient pas et se montraient discrets et non menaçants.

Représentation de Genre et des jeunes

Dans la majorité des bureaux de vote observés, les femmes et les jeunes étaient bien représentés parmi les agents électoraux et les présidents de bureau. Ceci témoigne d'une inclusion louable des femmes dans l'administration électorale du Bénin et reflète des progrès positifs vers une participation équitable aux structures de gestion électorale.

Recommandations

- ❖ Cette mission encourage l'Organe de gestion électorale, les organisations de la société civile et les institutions Étatiques compétentes à intensifier leurs programmes ciblés d'éducation civique et électorale. Ces efforts devraient viser à sensibiliser les citoyens, à lutter contre l'apathie et à renforcer la confiance dans le processus électoral, notamment parmi les nouveaux électeurs.
- ❖ La mission recommande la poursuite du dialogue entre les acteurs politiques et électoraux sur les mesures visant à promouvoir un environnement électoral plus inclusif et compétitif. Il convient notamment d'accorder une attention particulière aux implications pratiques des critères d'éligibilité des candidats et des exigences de parrainage afin de garantir leur mise en œuvre de manière à favoriser une large participation politique, conformément aux principes constitutionnels.

Conclusion

La mission conjointe d'observation électorale de WAEON et WADEMOS salue le déroulement généralement pacifique, ordonné et conforme aux procédures de l'élection présidentielle du 12 Avril 2026 au Bénin. Dans les bureaux de vote observés, le vote et le dépouillement se sont déroulés conformément au Code Électoral, avec une ouverture ponctuelle dans la plupart des lieux, du matériel adéquat, un personnel suffisant et aucun incident de violence ou d'intimidation. La présence des forces de sécurité était appropriée et globalement discrète. La mission note également la participation des femmes et des jeunes à l'administration des bureaux de vote.



La mission a toutefois constaté un taux de participation électorale relativement modeste. Les récentes réformes juridiques et institutionnelles, notamment en ce qui concerne les exigences de parrainage des candidats, continuent d'influencer la compétitivité et l'inclusivité du processus électoral et nécessitent un dialogue soutenu avec les parties prenantes afin de garantir une large participation politique.

La mission conclut que l'élection s'est déroulée de manière pacifique et ordonnée dans les zones observées, mais que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer l'inclusion, la participation et la confiance du public dans les processus électoraux futurs.

Signé à Cotonou, Bénin

James Lahai

Président

Réseau des Observateurs Électoraux d'Afrique de l'Ouest (WAEON) et Chef de Mission



À propos de WAEON

Le Réseau des Observateurs Électoraux d'Afrique de l'Ouest (WAEON) est une organisation indépendante, apolitique et non religieuse qui vise à renforcer et à soutenir les Groupes Citoyens d'Observation Électorale (GCOE) dans la sous-région. Le Réseau WAEON regroupe des GCOE indépendants et apolitiques d'Afrique de l'Ouest qui adhèrent à la Déclaration des principes mondiaux pour l'observation et le suivi non partisans des élections par les organisations citoyennes. Créé en 2010, le Réseau s'efforce de renforcer les capacités techniques et d'apporter un soutien moral aux organisations membres afin qu'elles puissent mener des observations électorales citoyennes non partisans, promouvoir la réforme électorale et plaider en faveur d'élections crédibles dans leurs pays respectifs.

À propos de WADEMOS

WADEMOS est un Réseau indépendant et apolitique d'organisations de la société civile et de groupes civiques nationaux et transnationaux divers, œuvrant à la promotion et à la défense de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement inclusif en Afrique de l'Ouest. WADEMOS mobilise, coordonne et met à profit la force ainsi que la capacité collective de la société civile et d'autres acteurs, ressources et opportunités prodémocratie en Afrique de l'Ouest pour faire progresser sa mission. WADEMOS compte actuellement 47 membres répartis dans toute l'Afrique de l'Ouest. Son secrétariat est basé à Accra, au Ghana.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Nom: Jonah Eledi

Designation: Communications Team Lead (Ag), CDD-Ghana

Email: j.eledi@wademosnetwork.org / info@wademosnetwork.org

Numero de telephone: +233 26 373 5330